

PROCES VERBAL

Séance du 03 Juin 2021

18 heures.

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 03 Juin 2021 à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Etaient présents : M. COUSINA Denis, M. SUPPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. AUGIER Cyril, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille.

Absent : M. Joël DELORME (Procuration à Mr AUGIER), Mr Jean-Philippe TROUSSET (Procuration à Mr MOBILLION), Mr GONÇALVES.

Date de convocation : le 27 Mai 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 08 Avril 2021 est adopté.

I. DELIBERATIONS

❖ Délib n° 25/2021 MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.U.G.R

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims, suite à des modifications dans la compétence scolaire et périscolaire, Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims. (voir annexe jointe)

❖ Délib n° 26/2021 DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIRIES NOUVELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu les différentes demandes en cours de permis d'aménager, ou de permis de construire dans différents secteurs de la commune,

La commission voirie propose au Conseil Municipal les dénominations et numérotations suivantes :

Lotissement le Pré Rue de Pargny Propriété de Mr CACHET Hubert :

Création du n° 1 Rue de Pargny appartenant à Mr MOBILLION

n° 3 Rue de Pargny Lot 9 du lotissement

n°5 Rue de Pargny Lot 10 du lotissement

La voirie du lotissement est une impasse qui prendra le nom **d'Impasse du Pré** avec la numérotation suivante :

- n° 2 pour le lot 1

- n° 10 pour le lot 5

- n° 4 pour le lot 2

- n° 12 pour le lot 6

- n° 6 pour le lot 3

- n° 14 pour le lot 7

- n° 8 pour le lot 4

- n° 16 pour le lot 8

Plan ci-dessous



Lotissement BARA Agencement/GJP Concept Immo 18 parcelles

Ce lotissement communiquant avec la Rue des Sarments existante, la commission propose de garder le nom de la rue et d'étendre la numérotation.

Rue des Sarments sur nouveau lotissement :

- n° 12 pour le lot 11
- n° 14 pour le lot 12
- n° 16 pour le lot 13
- n° 18 pour le lot 14
- n° 20 pour le lot 15
- n° 22 pour le lot 16
- n° 24 pour le lot 17
- n° 26 pour le lot 18
- n° 9 pour le lot 10
- n° 11 pour le lot 9
- n° 13 pour le lot 8
- n° 15 pour le lot 7
- n° 17 pour le lot 6
- n° 19 pour le lot 5
- n° 21 pour le lot 4
- n° 23 pour le lot 3
- n° 25 pour le lot 2
- n° 27 pour le lot 1

Plan ci-dessous



❖ **Délib n° 27/2021 MODIFICATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR LA LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE**

Vu les derniers aménagements apportés dans la nouvelle salle polyvalente et notamment l'installation d'un matériel audio et vidéo,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de passer la caution précédemment demandée de la somme de 1 000 € à **1 500 €**.

Cette nouvelle caution de 1 500 € sera demandée dans tous les nouveaux contrats signés à compter du 1^{er} Juillet 2021

❖ **Délib n° 28/2021 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mlle Lou DUPUIS, domiciliée à Ormes, 4 Place de la République qui sollicite une subvention de la part de la commune afin de l'aider dans la pratique de son activité sportive de short-track.

En effet, Mlle DUPUIS évolue à l'Internationale et sa progression à haut niveau entraîne des frais de plus en plus importants que ce soit pour l'équipement ou pour les déplacements pour les compétitions.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de répondre favorablement, à titre exceptionnel et en fonction du critère de haut niveau International, à la demande de Mlle DUPUIS
- de lui octroyer une subvention de 100 € au titre de l'année 2021

II - QUESTIONS DIVERSES

❖ **PERMANENCES ELECTORALES / ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**
Pour le 20/06

8 H- 11 30 H

Mr SUPLY
Mme COLLET

11 H 30 – 15 H

Mme MOSIEK
Mr MOBILLION

15 H- 18 H

Mr J.P TROUSSET
Mr COUSINA D

Mr AUGIER C
Mme NUYTTENS

Mr GARET
Mr GONCALVES

Mr KIEFFER
Mme KIEFFER

Pour le 27/06 (changements possibles en fonction des résultats du 1^{er} tour)

Mr SUPLY
Mr J.P TROUSSET

Mme MOSIEK
Mr MOBILLION

Mme COLLET
Mr AUGIER

Mme NUYTTENS
Mr COUSINA

Mr GARET
Mr GONCALVES

Mr KIEFFER
Mme KIEFFER

❖ **Informations diverses :**

- Avancement du dossier du déclassement de l'impasse des jardins pour vente aux riverains :
Trois riverains sont intéressés par le rachat de cette impasse. Un nouveau courrier a été adressé à la CUGR afin de demander le déclassement de cette voie communale, et de connaître la marche à suivre en matière de faisabilité, de prix et de procédure.

- Monsieur le Maire a fait part d'une demande de subvention de l'Association Sportive Gueux Football. Après un large débat, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande afin de ne pas créer de précédent dans tous les clubs sportifs fréquentés par les enfants du village.
- le devis pour le remplacement du grillage le long du cimetière a été validé. Celui pour le remplacement du grillage et la réfection du muret le long de l'école en mitoyenneté avec la propriété de Mr COUSINA est toujours en discussion. Un accord doit être trouvé avec Mr COUSINA car le mur actuel ne supportera pas un nouveau grillage et doit être réparé en amont.
- Le Comité des Fêtes a élu son nouveau président et de nouveaux membres du bureau. La première manifestation sera la Fête de la Musique le 21 Juin prochain.
- La commune recherche toujours un saisonnier pour le remplacement de Mr COLLET Jean-Michel pendant ses congés d'été au mois d'Août. Embauche à mi-temps essentiellement le matin du 1^{er} au 31 Août.
- Mr le Maire et les Adjoints ont rencontré Mr MENTION afin de discuter de la possibilité du rachat par la commune d'une bande de terrain lui appartenant en limite des jardins communaux. Monsieur MENTION a fait une proposition. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Le maire et les adjoints ont fait part des courriers adressés à certains pétitionnaires qui dégradent la voirie communale, les trottoirs et les avaloirs pendant les travaux de construction de leur habitation.
- Mr Villiot, gérant de la Société VLT drone, viendra rencontrer les adjoints jeudi 10 à 18 h 30 afin de nous proposer des photos du village réalisées par drone, à titre gratuit, suite à l'excellent accueil reçu lors de la location de notre salle des fêtes l'année dernière.

Séance du 03 Juin 2021

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
25/2021	Intercommunalité	Modification des statuts de la CUGR	13
26/2021	Voiries	Dénomination et numérotation de voiries nouvelles	13
27/2021	Locations	Modification du montant de la caution lors de la location de la nouvelle salle polyvalente	14
28/2021	Budget - Finances	Attribution d'une subvention exceptionnelle	14

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME Absent Procuration à Mr AUGIER
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Véronique MOSIEK	Mathieu MOBILLION
Philippe GARET	Jean-Philippe TROUSSET Absent Procuration à Mr MOBILLION	Marc GONÇALVES Absent	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.